Document d'information

RAPPORT SUR L'URUGUAY ROUND

- 1. À titre de ministres responsables des négociations de l'Uruguay Round pour les États-Unis, le Canada, la Communauté européenne et le Japon, nous croyons avoir à notre portée une entente globale et complète sur l'ouverture des marchés des produits et des services qui contribuera à stimuler la croissance économique et l'emploi à l'échelle mondiale et nous aidera à lutter contre le protectionnisme. Nous envisageons une prompte reprise des négociations multilatérales, à Genève, et leur conclusion pour la fin de l'année en cours.
- 2. L'atteinte de cet objectif exigera une contribution équitable de chacun de nous. À nos efforts doivent correspondre des mesures irrévocables d'ouverture des marchés de la part des autres participants. Il faudra aussi trouver et adopter d'un commun accord des solutions sur les points restés en suspens dans le projet d'Acte final. Bien entendu, une entente finale sur un ensemble équilibré de propositions ne pourra être conclue que lorsque l'accord sera réalisé sur tous les points.

A) PRODUITS INDUSTRIELS

- 3. En ce qui concerne le commerce des produits industriels, nos négociations ont porté principalement sur la libéralisation des mesures tarifaires et non tarifaires et sur les engagements irrévocables d'accès aux marchés. À condition que les autres grands producteurs et exportateurs consentent des contributions appropriées et que certaines questions concernant des mesures non tarifaires soient résolues, nous voulons faire fond sur les offres d'accès aux marchés contenues dans nos projets de listes de concessions en suivant une approche globale et intégrée, compte tenu de la volonté exprimée par certains participants de pousser plus loin en ce qui concerne divers secteurs, notamment le bois, le papier et l'équipement scientifique.
- 4. Plus précisément, nous avons l'intention de prendre appui sur les éléments minimums suivants afin de parvenir à un arrangement global équilibré dans les négociations sur l'accès aux marchés :
 - a) Élimination des mesures tarifaires et non tarifaires : dans le contexte d'un arrangement global et équilibré sur l'accès aux marchés, nous avons jusqu'ici dressé une liste commune de secteurs où les mesures tarifaires et non tarifaires sont à éliminer complètement : produits pharmaceutiques, équipement de construction, équipement médical, acier (sous réserve de l'arrangement multilatéral sur l'acier), bière et, sauf certaines exceptions convenues, meubles, équipement